

**Société suisse
des ingénieurs et des architectes**

Sia

**Directive
Edition de 1998**

465

Sécurité des ouvrages et des installations

Editeur:
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Case postale, 8039 Zürich

PRÉAMBULE

La complexité croissante des ouvrages et des installations ainsi qu'une prise de conscience croissante de l'importance de la sécurité ont contribué durant ces 20 dernières années à un développement rapide de la sécurité. La SIA a réagi à cette situation en chargeant une commission, en 1976 déjà, d'établir une directive SIA 260, Sécurité et aptitude au service des structures. Ainsi en introduisant les notions Situation de risque et Mesures pour assurer la sécurité, les bases d'une réflexion concernant la sécurité étaient lancées. Avec les instruments de travail correspondants tels que les plans d'utilisation, de sécurité, de contrôle, de surveillance et d'entretien, ces notions entrèrent dans les normes SIA.

Entre-temps d'autres aspects de la sécurité prirent de l'importance. Il s'agit de la prévention des accidents, de la protection de la santé et de l'environnement. Des lois et des prescriptions nouvelles sont entrées en vigueur (entre autres la Loi sur la protection de l'Environnement et de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs). De nouvelles bases juridiques ont été créées (directives de la CE concernant les chantiers et les matériaux de construction, normes ISO) qui tout en n'étant pas obligatoires influencent le développement dans le secteur des études relatives à la sécurité et de sa gestion.

La présente directive a pour but d'encourager une appréciation globale et pondérée (notion de proportionnalité) de la sécurité, de présenter la démarche nécessaire pour respecter les exigences et définir les responsabilités lors des études et de la mise en œuvre des mesures de sécurité.

Les chapitres 1 et 2 traitent de la terminologie et de la marche à suivre afin d'assurer la sécurité requise. Le chapitre 3 aborde les différents éléments des études et de la mise en œuvre des mesures de sécurité. Les tâches et les responsabilités des intervenants sont expliquées dans le chapitre 4.

TABLE DES MATIÈRES

	Page		Page
0		Champ d'application	4
0 1		Délimitation	4
0 2		Autres prescriptions applicables	4
0 3		Dérogations	4
1		Terminologie	5
2		Méthode	6
2 1		Principes	6
2 2		Démarche	6
3		Données de base, études et mise en œuvre	9
3 1		Données de base	9
3 2		Système	9
3 3		Objectifs de sécurité	9
3 4		Situations de risque	9
3 5		Mesures de sécurité	10
3 6		Appréciation de la sécurité et de la proportionnalité	10
3 7		Mise en œuvre	10
3 8		Appréciation de l'efficacité	10
3 9		Conservation des ouvrages et des installations	11
3 10		Consignation dans le dossier de l'ouvrage	11
4		Tâches et responsabilités des intervenants	12
4 1		Principe	12
4 2		Tâches et responsabilité du maître de l'ouvrage ou du propriétaire	12
4 3		Tâches et responsabilité des auteurs du projet	13
4 4		Tâches et responsabilité des entrepreneurs	14
4 5		Tâches et responsabilité de l'exploitant	14
4 6		Réglementation contractuelle	14
		Annexes	
A1		Interactions et situations de risque	15
A2		Contenu possible d'un plan de sécurité	16
A3		Attribution des tâches	18
A4		Aperçu des principales prescriptions juridiques	19
		Adoption et entrée en vigueur	20

Commission pour question fondamentale *Sécurité*
Groupe de travail *Sécurité des ouvrages et des installations*

Président:	P. Schmalz, Dr. ing. SIA	Nussbaumen AG	SIA CCN
Membres:	P. Beyeler, ing. SIA	Baden	SIA CCN
	M. Hänger, ing. SIA	Zürich	SIA GS
	J. Hauser, ing.	Luzern	CNA
	P. Hübner, ing. SIA	Bern	SIA CGS
	P. Kunz, Dr. ing. SIA	Zollikon	SIA 160
	M. Matousek, Dr. ing. SIA	Schwerzenbach	SIA
	P. Stebler, ing. SIA	Muttenz	SIA CCN
Conseiller juridique:	R. Schumacher, Dr. iur.	Baden	

La version française de la présente directive a été mise au point par la Commission SIA des traductions en langue française.

Approbation et entrée en vigueur

La présente directive SIA 465 a été approuvée par le Comité central de la SIA le 15 juin 1998.

Elle entre en vigueur le 1^{er} juillet 1998.

Le président: K. Aellen
Le secrétaire général: E. Mosimann

Copyright © 1998 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie), de mise en programmes d'ordinateurs et de traduction sont réservés.